

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Philippe Lusinchi, directeur général adjoint et urbaniste de la municipalité d'Hébertville, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 4 mai 2026, à l'Hôtel de ville situé au 563, avenue St-Alphonse, secteur Saint-Bruno, le Conseil municipal statuera sur la demande d'autorisation d'usage conditionnel du **43 chemin du Tour-du-Lac-Gamelin**, lot 4 683 862 du cadastre du Québec. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Cette demande d'autorisation d'usage conditionnel a pour objet de permettre une résidence de tourisme, selon les dispositions du règlement 374-2004 concernant les usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande d'autorisation d'usage conditionnel en se présentant au Service d'urbanisme situé au 5, rue Notre-Dame, secteur Hébertville-Station, le 29 avril 2026 aux heures d'ouverture des bureaux en adressant ses commentaires directement à M. Samuel Surprenant, urbaniste.

Toute personne intéressée peut également se prononcer en faisant parvenir ses commentaires par écrit relativement à cette demande d'autorisation d'usage conditionnel. Les commentaires peuvent être transmis par courriel à urbanisme@hebertville.qc.ca ou par la poste à l'intention du Service d'urbanisme au 5, rue Notre-Dame, Hébertville, G0W 1T0 au plus tard le 29 avril 2026.

Donné à Hébertville, ce 16^e jour du mois d'avril 2026.



M. Philippe Lusinchi, dga
et urbaniste